



PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

CODE ISIN : FR0010468975

DENOMINATION : Carrefour Référence Dynamique

FORME JURIDIQUE :

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

COMPARTIMENTS/NOURRICIER :

Non/Oui - Carrefour Référence Dynamique est nourricier de l'OPCVM AXA EURO VALEURS RESPONSABLES.

SOCIETE DE GESTION :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

GESTIONNAIRE FINANCIER, ADMINISTRATIF ET COMPTABLE :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

GESTIONNAIRE COMPTABLE PAR DELEGATION :

STATE STREET BANQUE SA.

MIDDLE OFFICE PAR DÉLÉGATION :

STATE STREET BANQUE SA.

DEPOSITAIRE :

BNP - PARIBAS SECURITES SERVICES.

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Cabinet SELLAM, représenté par Monsieur Patrick SELLAM

COMMERCIALISATEUR :

S2P et CARREFOUR Hypermarchés France, S.A.S.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CLASSIFICATION AMF :

OPCVM Actions des pays de la zone euro.

OPCVM D'OPCVM :

Le FCP est investi en totalité dans la part C d'un seul OPCVM, le FCP AXA EURO VALEURS RESPONSABLES et à titre accessoire en liquidités.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif du FCP est la recherche de performance en s'exposant essentiellement aux marchés Actions de la zone euro, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière d'émetteurs socialement responsables.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Le FCP n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères financiers et extra-financiers en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

Le FCP est investi en totalité dans un seul OPCVM, le FCP AXA EURO VALEURS RESPONSABLES et à titre accessoire en liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

L'objectif du FCP est la recherche de performance en s'exposant essentiellement aux marchés Actions de la zone euro, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière d'émetteurs socialement responsables.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

La stratégie d'investissement de ce FCP consiste à s'exposer de façon dynamique sur les marchés actions des pays de la zone euro en sélectionnant discrétionnairement les entreprises alliant rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique responsable.

Le gestionnaire suivra les recommandations définies dans le code de transparence par l'association Eurosif (www.eurosif.org) en coopération avec l'AFG (Association Française de Gestion Financière), afin de permettre aux souscripteurs du FCP de comprendre les politiques et pratiques de l'investissement socialement responsable.

Le gestionnaire sélectionnera les sociétés satisfaisant aux critères d'investissement socialement responsable. Ces critères sont notamment: la politique sociale, l'implication de l'entreprise sur l'environnement, les relations avec ses partenaires (clients et fournisseurs), les relations avec les actionnaires et l'implication de l'entreprise face à ses responsabilités civiles.

En outre, le gestionnaire sélectionnera des actifs faisant preuve d'une bonne perspective de performance financière.

Le FCP sera investi à hauteur de 75% au moins en actions et autres titres éligibles au PEA et répondant aux critères décrits ci-dessus.

En outre, toujours dans le respect des critères exposés, des investissements pourront être réalisés jusqu'à 10% sur d'autres marchés internationaux, notamment les pays membres de l'OCDE ainsi que la Suisse. Le FCP pourra investir accessoirement sur des marchés émergents européens.

Le FCP investira dans des actions de toutes capitalisations de tous secteurs économiques choisies de façon discrétionnaire.

L'utilisation d'instruments financiers à terme permettra de couvrir ou exposer le FCP aux risques des marchés actions ou à certains de leurs paramètres ou composantes (dont notamment la volatilité, le cours, le secteur...) de façon à maintenir, accroître ou réduire l'exposition du portefeuille dans son univers d'investissement. La somme de l'exposition sur les marchés actions résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200% de l'actif.

En outre, pour atteindre son objectif de gestion, le FCP pourra avoir recours à des instruments financiers à terme, dans la limite d'une fois l'actif, en vue de procéder à des ajustements ponctuels du fait de mouvements de souscriptions et de rachats et/ou pour couvrir le risque de change.

Le FCP pourra ainsi profiter des caractéristiques (notamment en terme de liquidité et de prix) de ces instruments par rapport aux instruments financiers dans lesquels il investit directement.

Le FCP pourra s'exposer sur des marchés ou des actifs différents pour le solde restant du portefeuille, toujours dans le but de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dans ce cadre, le FCP pourra être investi jusqu'à 10% dans des titres de créance et instruments du marché monétaire. L'utilisation de ce type d'actifs permettra de gérer la trésorerie, les mouvements liés aux souscriptions et aux rachats et de chercher un meilleur rendement pour les souscripteurs d'actions de distribution.

En outre, le FCP pourra investir à hauteur de 10% en parts ou actions d'OPCVM coordonnés ou non, français ou européens, quelque soit leur classification, afin de s'exposer sur des classes d'actifs de diversification en profitant de l'expertise d'équipes de gestion spécialisées. Le FCP pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM, OPC ou fonds d'investissement (notamment des ARIA, des fonds de fonds alternatifs et des OPCVM Européens non coordonnés). L'ensemble des véhicules utilisés figurant dans la note détaillée.

La trésorerie du FCP est placée dans un objectif de liquidité, de sécurité et de performance : le FCP aura recours aux OPCVM monétaires, à des dépôts, des acquisitions ou cessions temporaires de titres et également à des opérations d'emprunts d'espèces dans le cas où un solde débiteur apparaîtrait.

PROFIL DE RISQUES :

Rappel du profil de risque du fonds maître.

Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui de son maître.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Considération générale :

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 8 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs de l'OPCVM est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement (en fonction des conditions politiques, économiques et boursières, ou de la situation spécifique des émetteurs). Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils se verront restituer le capital qu'ils ont investi dans cet OPCVM, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

1 – Risque actions

Sur ces marchés le cours des actifs peut fluctuer selon les anticipations des investisseurs et entraîner un risque pour la valeur des actions. Le marché action a historiquement une plus grande variation des prix que celle des obligations.

En cas de baisse du marché action, la Valeur Liquidative de l'OPCVM baissera.

2 – Risques liés à la gestion discrétionnaire

La performance du FCP dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion et du poids de ces valeurs dans le portefeuille. La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

3 – Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme

Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le recours aux instruments financiers à terme permettront au FCP de s'exposer jusqu'à 100 % de son actif, à tout marché, actif, indice et instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

L'OPCVM pourra être exposé sur d'autres risques.. Pour plus de détails sur les risques, se reporter à la Note Détaillée du FCP.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs

Ce FCP s'adresse à des investisseurs cherchant à exposer leur investissement sur les marchés actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement supérieur à 8 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

La durée de placement minimale recommandée est supérieure à 8 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

FRAIS ET COMMISSIONS :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	3% maximum. Néant pour les rachats s'effectuant sur la dernière valeur liquidative de chaque année civile.
Commission de rachat acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant

Rappel des commissions du fonds maître :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Taux maximum : 4,5% La commission de souscription non acquise à l'OPCVM du fonds maître ne sera pas appliquée au FCP
Commission de souscription acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (OPCVM inclus)	Taux maximum : 1.5 % Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds
prestataire percevant des commissions de mouvement	Assiette	Montant
Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	[Néant]
La Société de Gestion		Néant.

Rappel des frais du fonds maître :

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (OPCVM inclus)	Taux maximum : 1,5% Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP
prestataire percevant des commissions de mouvement	Assiette	Montant
Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	50 € TTC maximum.
La Société de Gestion		0.035% maximum.

OPÉRATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES

Pour les opérations de mise en pensions et pour les prêts de titres, un partage de la rémunération peut s'opérer entre l'OPCVM et la société de gestion.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

RÉGIME FISCAL : Fiscalité des OPCVM.

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un contrat d'assurance-vie, les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité des contrats d'assurance-vie.

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un Plan d'Epargne en Actions (PEA), les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité relative aux PEA.

Ces informations ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel.

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT ET DE RACHAT/DE VENTE :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et enregistrées par les espaces financiers Carrefour habilités à les recevoir et sont pré-centralisées par SZP chaque jour jusqu'à 22h00 et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée le jour ouvré suivant (soit à cours inconnu).

SZP transmet à BNP Paribas Securities Services, State Street Banque et AXA Investment Managers Paris pour règlement/livraison les ordres avant 11h00, le jour ouvré du calcul de la valeur liquidative.

Les demandes de souscriptions et de rachat sont pré-centralisées auprès de SZP

dont l'adresse est la suivante :

1, place Copernic 91051 Evry Cedex

LIEU ET MODALITÉS DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET DU COMMERCIALISATEURS

DÉCIMALISATION : Dix millièmes de parts.

Les éventuels rompus sont soit réglés en espèces, soit complétés pour la souscription d'une part ou fraction de part supplémentaire.

DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

Date de Clôture du premier exercice comptable : Dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2008

AFFECTATION DU RÉSULTAT : Capitalisation.

DATE ET PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : Quotidienne.

La valeur liquidative ne sera pas établie ni publiée les jours de bourse correspondant à des jours fériés légaux. Le calendrier boursier de référence est celui d'Euronext Paris.

DEVISE DE LIBELLÉ DES PARTS : Euro.

Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine
FR0010468975	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 €

DATE DE CRÉATION : Ce FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (anciennement Commission des Opérations de Bourse) le 8 juin 2007. Il a été créé le 2 juillet 2007.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de (adresse postale) :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Cœur Défense – Tour B – La Défense 4
100, Esplanade du Général de Gaulle
92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : 01.44.45.70.00

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS dont le siège social est situé à : Cœur Défense – Tour B – La Défense 4 – 100, Esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS : Vendredi 17 décembre 2010

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

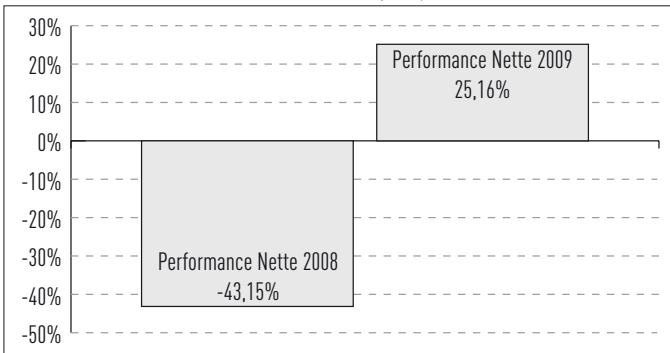
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Les porteurs de parts de ce FCP bénéficient d'une information et d'un traitement équivalents à ceux qu'ils auraient s'ils détenaient des parts de l'OPCVM maître AXA EURO VALEURS RESPONSABLES

PARTIE B – STATISTIQUE⁽¹⁾

Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2009 (EUR)* :

Performances de Carrefour Référence Dynamique de 2008 à 2009



Performances nettes annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans
Carrefour Référence Dynamique	25.16%	-	-
100% ASPI EUROZONE TOT RETURN INDEX	26.44%	-	-

Les calculs de performances sont réalisés nets de frais de gestion, coupons nets réinvestis (le cas échéant)

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

- Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les indicateurs de référence de la partie A et de la partie B du prospectus peuvent être différents si une modification de cet indicateur de référence a eu lieu au cours de l'année de publication des performances.

* Ces performances sont indiquées à titre indicatif dans la mesure où le fonds a changé de fonds maître au mois de décembre 2010.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos au 31/03/2010 :

Frais de fonctionnement et de gestion	1,19 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,36 %
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement ;	0,36%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0 %
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur-performance ;	0%
- commissions de mouvement.	0%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,55 %

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

COÛT INDUIT PAR L'ACHAT D'OPCVM ET/OU DE FONDS D'INVESTISSEMENT :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

AUTRES FRAIS FACTURÉS A L'OPCVM : D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours de l'exercice clos au 31/03/2010 :

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,09 % de l'actif moyen (**)

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -29,51 % de l'actif moyen (*) (**)

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Titres de créance	0 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

- La partie B du prospectus simplifié est actualisée chaque année huit jours ouvrés après la tenue de l'assemblée générale pour les SICAV, ou dans les trois mois et demi de la clôture pour les FCP.
- Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.

(*) Le taux de rotation du portefeuille de FCP/de la SICAV est égal au rapport entre :

- la différence entre la somme des achats et des ventes d'actions en portefeuille, d'une part, et la somme des souscriptions et des rachats sur le FCP/la SICAV, d'autre part ;
- l'actif net moyen du FCP/de la SICAV.

Le taux de rotation du portefeuille exprimé en pourcentage, calculé annuellement, sur la base de l'exercice comptable, sera négatif si, et seulement si, la différence énoncée en [1-] est elle-même négative.

(**) Du fait de ses caractéristiques de fonds nourricier, les données reprises sont celles de l'ancien fonds maître, le FCP Easy ETF Aspi Eurozone.